CHECKLIST

Publier une vidéo faite avec l'IA, sans mauvaise surprise

Cinq vérifications à faire avant chaque publication : la mention obligatoire, la propriété de la vidéo, la musique, vos fichiers et votre prestataire. Chaque point renvoie à un texte officiel ou à une source datée, listée en fin de document.

1 La mention visible

Depuis le 2 août 2026, l'article 50 du règlement européen sur l'intelligence artificielle impose une mention visible sur les vidéos qui imitent de façon crédible des personnes, des lieux ou des événements réels. Le critère n'est pas « ai-je utilisé un outil », mais « quelqu'un peut-il croire que c'est réel ».

Type de vidéo	Mention visible ?
Motion design 2D : formes, icônes, texte animé, illustrations	Non
Film tourné, avec étalonnage ou sous-titres automatiques	Non
Présentateur ou mannequin de synthèse d'apparence réaliste	**Oui**
Voix clonée ou doublage synthétique d'une personne existante	**Oui**
Fausse installation ou image photoréaliste dans un lieu réel identifiable	**Oui**
Décor ou produit photoréaliste inséré dans un plan filmé	**Oui, en pratique**

- [ ] Je me suis posé la question : un spectateur pressé pourrait-il croire que ce qu'il voit s'est réellement passé ?
- [ ] Si oui, la mention est lisible à l'écran dès les premières secondes, pas seulement au générique de fin.
- [ ] Elle utilise des mots que le public comprend : « image de synthèse », « contenu généré par intelligence artificielle ».
- [ ] La même information est reprise dans la description du post.
- [ ] L'étiquette « contenu IA » de la plateforme est activée en complément, jamais à la place.

Qui est responsable ? Le marquage technique (filigrane, métadonnées) revient à l'éditeur de l'outil. La mention visible revient à l'entreprise qui publie, même si un prestataire a produit la vidéo.

2 La propriété de la vidéo

Le rapport remis au ministère de la Culture le 16 juillet 2026 place les vidéos purement générées (une consigne tapée, le résultat publié tel quel) dans le domaine public dès leur génération. Un concurrent peut les reprendre. Une création où la direction humaine se voit dans le résultat reste protégée. Les conditions d'utilisation de l'outil vous lient à son éditeur, elles ne créent aucun droit d'auteur.

- [ ] Le brief a été écrit avant la première génération.
- [ ] Les consignes utilisées sont conservées, dans l'ordre, avec leurs dates.
- [ ] Les versions écartées sont gardées, avec une ligne qui dit pourquoi.
- [ ] Le fichier de travail du montage final (retouches, charte, textes) est archivé.
- [ ] Un relevé dit qui a fait quoi, avec quel outil, à quelle date. Modèle fourni dans notre « Dossier de preuve ».

3 La musique

Les musiques gratuites proposées dans TikTok, Instagram, Facebook et YouTube sont autorisées, mais leur licence s'arrête à la plateforme qui les fournit. La « règle des 30 secondes » n'existe pas en droit français : aucune exception de l'article L122-5 du code de la propriété intellectuelle n'est fondée sur une durée.

- [ ] La piste vient d'une source dont la licence est écrite (Creative Commons avec attribution, bibliothèque payée, création originale).
- [ ] La licence couvre toutes les plateformes où la vidéo sera publiée, et votre site.
- [ ] Le crédit demandé par la licence figure dans la description.
- [ ] La musique générée par un outil est utilisée selon les conditions de cet outil, relues pour un usage commercial.

4 Vos fichiers

Deux outils de création ont fermé en six mois : Sora (application arrêtée le 26 avril 2026, interface pour développeurs le 24 septembre 2026) et Whisk, remplacé par Flow le 30 avril 2026 sans transfert automatique. Un accès se retire, une copie ne se retire pas.

- [ ] Le fichier final est téléchargé sur un disque ou un espace de stockage qui m'appartient.
- [ ] Le fichier de travail (projet modifiable, polices, sons) est récupéré, pas seulement le MP4.
- [ ] Test : si l'outil ou le prestataire disparaissait demain, je pourrais encore faire changer le numéro de téléphone à la fin de la vidéo.

5 Votre prestataire

Si quelqu'un produit vos vidéos, ces deux phrases se demandent au moment du devis, jamais après.

- [ ] « Le prestataire précise, pour chaque livraison, si et comment des outils de génération ont été utilisés, et garantit qu'une direction créative humaine a été exercée. »
- [ ] « Le prestataire remet, avec la vidéo, les éléments de genèse (brief, versions successives, fichier de travail) permettant au client d'établir l'apport créatif humain. »

Une question sur un cas précis ? Réservez 30 minutes avec nous : **cal.com/ere-agency/rendez-vous-client**. Les guides complets sont sur **ere-agency.fr/ressources**.

Sources (relevées entre août et octobre 2026). Ce document décrit l'état du droit et des plateformes à sa date de publication et ne remplace pas l'avis d'un avocat sur une situation précise.

- Règlement européen sur l'intelligence artificielle, articles 3 (point 60), 50 et 99. Analyse : Village de la Justice, T. Stella.
- ARPP, fiche pratique sur l'étiquetage des contenus publicitaires générés par IA, 3 août 2026 : arpp.org
- Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, rapport de mission remis au ministère de la Culture, 16 juillet 2026.
- Code de la propriété intellectuelle, articles L122-4, L122-5 et L212-3 : legifrance.gouv.fr
- OpenAI, page d'aide sur l'arrêt de Sora : help.openai.com/en/articles/20001152
- Google Workspace Updates, « Whisk is moving to Flow on April 30, 2026 ».